

DÉPARTEMENT
CORSE DU SUD
CANTON
GRAND SUD
COMMUNE
PIANOTTOLI-CALDARELLO

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté-Égalité-Fraternité

**ARRÊTÉ PORTANT DELEGATION DE FONCTION
à Monsieur Paul QUILICHINI**

Le Maire de Pianottoli-Caldareello,

Vu les dispositions de l'article L2122-18 du CGCT qui confèrent au Maire le pouvoir de déléguer l'exercice d'une partie de ses fonctions aux adjoints et Conseiller Municipaux,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020 constatant l'élection de Monsieur Paul Quilichini en qualité d'adjoint au maire,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il convient de donner délégation à Monsieur Paul Quilichini adjoint au maire,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Monsieur Paul QUILICHINI, 1er adjoint, est délégué sous notre surveillance et notre responsabilité pour remplir les fonctions suivantes :

- Chargé de l'urbanisme, de l'instruction et de la délivrance des autorisations d'occupation ou d'utilisation des sols et des demandes de renseignements d'urbanisme, des enquêtes et suites à donner aux infractions des règlements d'urbanisme.

En conséquence, il est donné délégation à Monsieur Paul QUILICHINI à l'effet de signer tous actes et documents, tous courriers et pièces administratives relevant de cette délégation.

ARTICLE 2 : Monsieur Paul QUILICHINI devra indiquer dans les actes qu'il prendra relativement aux domaines délégués qu'il agit par délégation.

ARTICLE 3 : Monsieur Paul QUILICHINI ne peut en aucun cas déléguer les fonctions qui lui sont dévolues à un autre membre du Conseil municipal.

ARTICLE 4 : La présente délégation qui prend effet à compter de ce jour, subsistera tant qu'elle ne sera pas rapportée.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés de la mairie et copie en sera adressée à M. le Préfet ainsi qu'au comptable.

Fait à Pianottoli-Caldareello le 12/07/2022

Le Maire de Pianottoli-Caldareello

 Charles-Henri BLANCHONI